

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LOUIS
SEANCE DU 30 AOÛT 2024**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du vendredi 30 août 2024**

Délibération n°116_240830

Approbation du Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 24/06/2024. Opérations Ville Vie Vacances (OVVV) – Approbation de la participation de la commune au titre de l'année 2024.

L'an deux mille vingt-quatre, le trente août à dix-sept heures trente, sur convocation individuelle en date du 23 août 2024, dématérialisée et affranchie le 23 août 2024, les membres du Conseil municipal de la Commune de Saint-Louis se sont réunis à la salle d'honneur Simone Veil à Saint-Louis sous la présidence de Madame M'DOIHOMA Juliana, Maire.

Conseillers			
Présents	Absents représentés		Absents
	Absents	Procuration donnée à	
Mme Juliana M'DOIHOMA ⁴⁻⁵ M. Eric FONTAINE Mme Yannicke SEVERIN M. Imran HATTEEA ² Mme Gaëlle MOUNIAMA COUPAN M. Sylvain ARTHEMISE ⁹ Mme Dominique Manuela AMAZINGOI-RIVIERE ⁵ M. René Claude MARIMOUTOU M. Jean Michel FLORENCY ³ Mme Marie Ludivine IMACHE M. Jérémy TURPIN Mme Marie Julie DIJOUX ⁶ M. Romain GIGANT ³ Mme Marie Corinne ROCHEFEUILLE M. Jean Hugues GERARD ⁷ M. Jean François PAYET Mme Marie Joëlle JOVET M. Bernard MARIMOUTOU ⁹ Mme Marie Françoise GASTRIN M. Bruno BEAUVAL Mme Claudie TECHER Mme Camille CLAIN ⁵ M. Hanif RIAZE ² Mme Stéphanie JONAS-SOORIAH ² M. Brice GOKALSING-POUPIA Mme Eliana Marie Eloise NARCISSE M. Mickaël Gérard CHAMAND ⁸	M. Thibaud CHANE WOON MING Mme Flora AUGUSTINE- ETCHEVERRY ²⁻⁵ Mme Linda MANENT ¹ M. Georges Marie NAZE Mme Agnès DORESSAMY TAYLLAMIN	Mme Juliana M'DOIHOMA Mme Yannicke SEVERIN M. Sylvain ARTHEMISE ⁹ Mme Claudie TECHER Mme Marie Joëlle JOVET	M. Jean Pascal MANGUE M. Claude Henri HOARAU Mme Marie Ida HAMOT-RICHAUVET M. Roger Marie Joël ARTHEMISE M. Philippe RANGAMA Mme Sitina Sophie SOUMAÏLA M. Olivier LAMBERT Mme Florence HOARAU-ROUGEMONT M. Alix GALBOIS ¹⁰ Mme Brigitte PAYET M. Louis Bertrand GRONDIN M. Cyrille HAMILCARO Mme Raïssa MAILLOT

¹A quitté la salle des délibérations lors du débat de la délibération n°100 et donne procuration à Monsieur Sylvain ARTHEMISE

²Ne prennent pas part au débat de la délibération n°102 et ne prennent pas acte

³Ne prennent pas part au débat de la délibération n°103 et ne prennent pas acte

⁴Laisse la présidence à Madame Yannicke SEVERIN pour la présentation de la délibération n°104

⁵Ne prennent pas part au débat de la délibération n°104 et ne prennent pas acte

⁶Ne prend pas part au débat de la délibération n°105 et ne prend pas acte

⁷A quitté momentanément la salle des délibérations lors de la délibération n° 109 et n'a pas pris part au vote

⁸A quitté momentanément la salle des délibérations lors de la délibération n° 111 et n'a pas pris part au vote

⁹Ont quitté momentanément la salle des délibérations lors de la délibération n° 112 et n'ont pas pris part au vote

¹⁰A quitté définitivement la salle des délibérations lors du débat de la délibération n°113

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LOUIS
SEANCE DU 30 AOÛT 2024**

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Romain GIGANT a été désigné pour remplir la fonction de secrétaire.

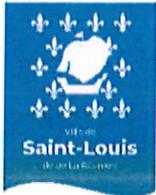
	Conseillers présents	Conseillers absents et représentés	Conseillers absents de la salle lors du vote	Conseillers n'ayant pas pris part au vote	Nombre de votants		
					Pour	Contre	Abst
Pour la délibération n° 99	29	4	12	0	33	0	0
Pour les délibérations n°100 à 101	28	5	12	0	Prend acte		
Pour la délibération n°102	28	5	12	4	29	0	0
Pour la délibération n°103	28	5	12	2	31	0	0
Pour la délibération n°104	28	5	12	4	29	0	0
Pour la délibération n°105	28	5	12	1	32	0	0
Pour les délibérations n°106 à 108	28	5	12	0	33	0	0
Pour la délibération n°109	27	5	12	1	32	0	0
Pour la délibération n°110	28	5	12	0	33	0	0
Pour la délibération n°111	27	5	12	1	32	0	0
Pour la délibération n°112	26	5	12	2	31	0	0
Pour les délibérations n°113 à 117	27	5	13	0	32	0	0
Pour la délibération n°118	27	5	13	0	Prend acte		

Madame le Maire certifie qu'un extrait de délibération ci-contre a été affiché en Mairie de Saint-Louis et publié sur le site de la mairie.

La Maire,



Juliana M'DOIHOMA
Juliana M'DOIHOMA

 <i>Ville de passion!</i>	Conseil municipal - Séance du 30 août 2024 Délibération n°116_240830	Pôle Proximité et Citoyenneté
	Opérations Ville Vie Vacances (OVVV) – Approbation de la participation de la commune au titre de l'année 2024	Direction de la cohésion territoriale et de la promotion de la santé

I. RAPPORT DE PRESENTATION

Exposé des motifs

La Maire rappelle à l'Assemblée que la Commune de Saint-Louis a signé le 16 décembre 2015 le Contrat de Ville 2015-2020 avec l'État, représenté par Monsieur Rémy DARROUX, Sous-Préfet à la cohésion sociale et à la jeunesse par délégation du Préfet de la Région Réunion. Ce contrat a fait l'objet d'un avenant prolongeant la durée de la contractualisation au travers de la rédaction du Protocole d'engagements renforcés et réciproques par lequel l'Etat et la Commune de Saint-Louis s'engageaient à poursuivre et à renforcer la démarche collaborative ainsi que la coordination des efforts et des moyens au service du contrat de ville de Saint-Louis jusqu'au 31 décembre 2021. Un avenant signé en décembre par l'Etat et la Commune a prorogé le contrat de ville jusqu'au 31 décembre 2024.

A ce titre les quartiers prioritaires de la Commune peuvent prétendre à bénéficier des financements régionaux de la politique de la ville relatifs aux OVVV (Opérations Ville Vie Vacances).

L'ambition du programme Ville Vie Vacances (VVV) est de faciliter l'accès de publics jeunes, en difficulté ou fragilisés, à des activités de loisirs durant les vacances scolaires, afin qu'ils bénéficient, pendant ces périodes, d'une prise en charge éducative qui contribue à leur parcours de socialisation, à prévenir la délinquance et l'exclusion.

Il s'adresse prioritairement aux enfants et jeunes en difficulté des quartiers prioritaires de la politique de la ville, âgés de 11 à 18 ans (- 1 un jour), éloignés de l'accès aux loisirs et aux vacances.

Pour l'Appel à Projet 2024/2025, le Comité régional réuni le 28 mai 2024, suite à la tenue des quatre comités d'arrondissement, a validé 4 dossiers pour le territoire de Saint-Louis à hauteur de 8 000 € chacun :

- l'action « Nout Kartié durable » porté par la caisse des écoles, qui se déroulera sur le quartier du Gol pendant les vacances d'octobre 2024, mars et mai 2025
- l'action « Photos folies » portée par la caisse des écoles, qui se déroulera sur les quartiers de Roches Maigres et de Palissade pendant les vacances d'octobre 2024, mars et mai 2025.

- l'action « Vacances en rythme » portée par l'association Klé de sol, se déroulera à La Rivière et est ouverte à l'ensemble des enfants des quartiers prioritaires pour les vacances d'octobre 2024, janvier et mars 2025.

- l'action « Les sports olympiques et paralympiques pour toutes et pour tous » portée par l'ADISS, qui se déroulera à La Rivière en octobre 2024 et janvier 2025.

Plan de financement proposé

Les associations bénéficiant de cet appel à projet doivent impérativement présenter un budget équilibré engageant le territoire sur lequel ils souhaitent intervenir.

Les demandes de participation de la ville s'établissent comme suit pour les associations :

Association	Montant de l'opération	Financement ANCT ou CAF	Participation de la commune
Klé de sol	16 063 €	8000 €	3000 €
ADISS	10 000 €	8000 €	2000 €

A ce titre il est proposé d'attribuer une subvention de 3 000 € pour l'association Klé de sol et 2 000 € pour l'association ADISS.

II. DELIBERATION

Vu les dispositions du CGCT ;

Considérant la mise en œuvre du contrat de ville 2015- 2020 ;

Considérant la prorogation du dispositif « Contrat de ville » jusqu'au 31 décembre 2024 ;

Considérant que le dispositif Ville Vie Vacances (VVV) est un programme qui s'adresse prioritairement aux enfants et aux jeunes en difficulté des quartiers prioritaires de la politique de la ville afin qu'ils puissent bénéficier d'activités culturelles, civiques, sportives et de loisirs, et d'une prise en charge éducative durant les vacances scolaires.

Sur proposition de La Maire, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

Article 1 : d'approuver l'attribution des subventions correspondantes aux associations ayant été retenues pour la mise en œuvre des « OVVV 2024 » et définie comme suit :

- Association « Klé de sol » : 3000 €
- Association « ADISS » : 2000 €

Envoyé en préfecture le 05/09/2024

Reçu en préfecture le 05/09/2024

Publié le

ID : 974-219740149-20240830-DCM116_2024-DE

S²LO

Article 2 : d'autoriser Madame le Maire à signer tout acte afférent à cette affaire.

Vote : 32 pour

La Maire,



Juliana M'Doihoma
Juliana M'DOIHOMA

**Le présent document est certifié exécutoire
Etant transmis en Sous-Préfecture le
Et publié le**